



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026
DU BUGET ANNEXE TRANSPORT

A) Généralités

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public local de transport de personnes, à savoir, les transports suivants :

- la desserte du collège « Les Hauts du Saffimbec », du périscolaire et des activités estivales du centre de loisirs des 2 rivières, sous la forme d'une prestation de service confiée à Transdev Normandie, par la commune, dans le cadre d'un marché public,
- la desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une exploitation en régie de la desserte, effectuée pour les pavillais résidant dans les hameaux ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une prestation de service assurée par le Département, qui est ensuite facturée à la commune ;

En 2026, les dépenses et recettes d'exploitation de ce budget annexe sont équilibrées à la somme de **160 771 euros**,

B) Le budget d'exploitation

Les principales dépenses du budget annexe du transport de personnes sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGÉTAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
11 – Charges à caractère général	200 757.65€	146 801€
12 – Charges de personnel	10 000.00€	13 700 €
014 – Atténuation de produits	0.00€	0.00€
65 – Autres charges de gestion	0.00€	270.00€
66 – Charges financières	0.00e	0.00e
67 – Charges exceptionnelles	100€	0.00€
A =<u>Total dépenses réelles</u>	<u>210 857.65€</u>	<u>160 771 €</u>
0.23 – Virement en investissement	0.00€	0.00€
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	0.00€	0.00€
B =<u>Total dépenses d'ordre</u>	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	<u>210 857.65€</u>	<u>160 771€</u>

Les principales recettes du budget annexe du transport de personnes sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
70 – Ventes de prestations (Participation des familles)	20 550€	0.0 €
74 – Subventions d’exploitation	125 600€	102 586.63
A = Total recettes réelles	146 150€	102 856.63 €
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	0.00€	0.00€
B = Total recettes d’ordre	0.00€	0.00€
C = Total des recettes d’exploitation de l’exercice (A+B)	146 150€	102 856.53€
Reprise excédent N-1	64 707.65€	57 914.37
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	210 857.65€	160 771€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 27 avril 2026

Le Maire
François TIERCE

